



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 19 juin 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 2 juillet 2012

SEANCE DU 25 JUIN 2012

Délibération n° D20120334

COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE - TRAVAUX AVENUE
BUJAUT - DEMANDE D'INDEMNISATION DE LA SARL MOULAY
IDRISS POUR LE RESTAURANT 'LA TABLE DU MAROC'

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
02 juillet 2012

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN

Conseillers :

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Alain BAUDIN - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : - Mme Pilar BAUDIN

Excusés ayant donné pouvoir :

- Annie COUTUREAU donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Gérard ZABATTA donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Jacques TAPIN

Excusés :

Conseillers :

- M. Bernard JOURDAIN

DIRECTION GENERALE

**COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE - TRAVAUX AVENUE
BUJALT - DEMANDE D'INDEMNISATION DE LA SARL
MOULAY IDRISSE POUR LE RESTAURANT 'LA TABLE DU
MAROC'**

Monsieur Jean-Claude SUREAU Adjoint au Maire expose :
Mesdames et Messieurs,
Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 20 juin 2011, le Conseil municipal de la Ville de Niort a mis en place une commission de règlement amiable pour les travaux du secteur avenue Bujault.

Cette commission a pour objet de permettre aux commerçants qui subiraient une perte de chiffre d'affaires en lien étroit avec les travaux de prétendre à une indemnisation. La commission examine les demandes d'indemnisation, les instruit et fait les propositions d'indemnisation des commerçants au Conseil municipal.

Les travaux d'aménagement de l'avenue Bujault et de la rue du 14 Juillet se sont déroulés du 21 mars 2011 au 31 octobre 2011.

La commission de règlement amiable lors de sa séance du 24 mai 2012 a examiné la demande d'indemnisation déposée le 15 février 2012 et complétée le 19 mars 2012 par la SARL MOULAY IDRISSE pour le restaurant « La Table du Maroc » 16, avenue Bujault.

Considérant que la perte de chiffre d'affaires de La Table du Maroc est continue depuis 4 ans et considérant la perte de chiffre d'affaires sur la période de travaux de mars à octobre 2011, la commission a émis un avis favorable pour le versement d'une indemnisation et a proposé une indemnité de 10 000 euros.

Vu l'avis de la Commission de Règlement Amiable en date du 24 mai 2012,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- arrêter le principe d'une indemnisation et décider d'attribuer une indemnité d'un montant de 10 000 euros à la SARL MOULAY IDRISSE pour le restaurant « La Table du Maroc » en raison des travaux d'aménagement de l'avenue Bujault qui se sont déroulés de mars à octobre 2011 ;
- approuver la convention d'indemnisation à passer avec la SARL MOULAY IDRISSE ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé
Jean-Claude SUREAU